

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

N° 2026/03.09

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 13/02/2026

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme Marie-France JOLY.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain

Objet de la délibération : **FIXATION DES TARIFS VENTE DE BOIS**

Monsieur le Maire informe que l'entretien des espaces boisés communaux implique l'abattage régulier de bois morts.

Pour pouvoir céder ce bois, il convient de déterminer un prix de vente. Monsieur le Maire précise que les personnes intéressées devront se faire connaître en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

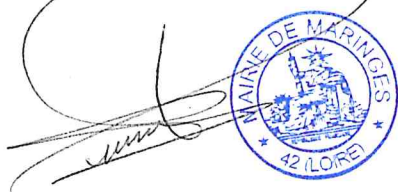
FIXE le tarif du stère de bois non livré à 10€ (arbre tombé à récupérer sur place),

FIXE le tarif du stère de bois livré en limite de propriété à 30€ (toutes longueurs jusqu'à 2 mètres tous diamètres et toutes essences),

DIT qu'un rendez-vous devra être pris avec les services techniques pour la livraison.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,



Le secrétaire de séance,
M. TOINON Alain,

